

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 27 MAI 2016

L'an **deux mille seize** et le **vingt-sept** du mois **de mai** à **17 h 30**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **19 mai 2016**.

Date d'affichage : **20 mai 2016**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Armel AÏTA – Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL –

Absents représentés :

M. Henri COSENZA, donne pouvoir à M. François GRECO –

M. Denis MALOSSANE, donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

M. Bernard BATIFOULIER, donne pouvoir à M. Armel AÏTA -

Secrétaire de séance : Mme Martine GRECO –

DELIBERATION N° 2016/26

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

OBJET : MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE POUR L'ECOLE PRIMAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'en ce qui concerne la mise aux normes du groupe scolaire pour les personnes à mobilité réduite, Monsieur Robert BIGLIA, architecte, propose à la commune l'installation d'un élévateur entre la nouvelle cantine scolaire et les salles de classe qui se trouvent à l'étage supérieur.

Il précise que la région, par l'intermédiaire du fonds régional d'aménagement du territoire (FRAT), finance la mise aux normes des bâtiments communaux des communes de moins de 1 250 habitants pour des opérations indispensables au maintien de la vie des communes.

Il ajoute que pour cette opération la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 70 % du montant HT des travaux, plafonnée à 12 000 €.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux :	36 900 € HT
Subvention région FRAT :	12 000 € HT
Autofinancement :	24 900 € HT

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet de mise aux normes du groupe scolaire de Montagnac – Montpezat, pour les personnes à mobilité réduite tel que présenté par Monsieur le Maire ;
- **APPROUVE** le montant des travaux estimé à 36 900 € HT et le plan de financement présenté ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de la région, au titre du FRAT, afin d'alléger la charge communale ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO